



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 03 septembre 2024 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost Mairesse
 M. Gilles Goyette Conseiller municipal
 M. Yvon Laforme Conseiller municipal
 Mme Josée Chouinard Conseillère municipale
 M. Guy Baillargeon Conseiller municipal
 M. Pierre Frigon Conseiller municipal
 M. Michel Champagne Directeur général
 Mme Marie-Hélène Piché Trésorière

Sont absents : M. Marc St-Amant Conseiller municipal
 Me. Julie Francoeur Greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2024-09-239

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-240

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2024
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution octroyant un contrat de de gré à gré à la compagnie 9413-1778 québec inc. au coût de 34 435.01 \$ taxes incluses, pour l'enlèvement et le transport des ordures pour la période du 5 au 16 septembre 2024 et la fourniture de dix (10) conteneurs (2 700 \$ plus les taxes applicables);
 - 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 812 900 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2024;
 - 4.3 Résolution d'adjudication du règlement d'Emprunt finançant la portion provinciale de la subvention TECQ 2019-2024 ;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

5. Greffé :

Aucun point

6. Loisirs et culture :

Aucun point

7. Ressources humaines :

Aucun point

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point

10. Gestion des eaux :

Aucun point

11. Autres sujets :

11.1. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 août 2024 au montant de 745 810.29 \$;

12. Correspondance;

Aucun point

13. Affaires nouvelles;

13.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 400 \$ aux propriétaires du chemin l'heureux pour des dépenses admissibles, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Jean-François Paquette, responsable);

14. Période de questions;

15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-241

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2024

Il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2024, tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que les approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-09-242

RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT DE DE GRÉ À GRÉ À LA COMPAGNIE 9413-1778 QUÉBEC INC. AU COÛT DE 34 435.01 \$ TAXES INCLUSES, POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRANSPORT DES ORDURES POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 16 SEPTEMBRE 2024 ET LA FOURNITURE DE DIX (10) CONTENEURS (2 700 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES)

CONSIDÉRANT QUE la 56^e édition du Festival Western aura lieu du 5 au 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'enlèvement et au transport des ordures ainsi qu'à la location de conteneurs, pendant la durée de l'événement;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la collecte des matières recyclées pendant la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE ces activités ne font pas partie du contrat de collecte et de transport des ordures octroyé à Service Cité Propre Inc. (résolution numéro 2023-12-282), suite à l'appel d'offres public de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie 9413-1778 Québec inc. au coût de 34 435.01 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des ordures et la fourniture de dix (10) conteneurs au coût de 2 700 \$ plus les taxes applicables. Les frais de disposition sont à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat de services comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 105 700 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun d'octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à la compagnie 9413-1778 Québec inc., au coût de 34 435.01 \$ taxes incluses pour l'enlèvement et le transport des ordures pour la période du 5 au 16 septembre 2024 ainsi que la fourniture de dix (10) conteneurs au coût de 2 700 \$ plus les taxes applicables. Les frais de disposition sont à la charge de la Ville. La direction générale est autorisée à signer les documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-243

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 812 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Tite souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 812 900 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2024, réparti comme suit :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
316-2012	226 500 \$
295-2011	735 600 \$
414-2017	156 300 \$
409-2017	61 200 \$
409-2017	40 400 \$
543-2024	592 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 316-2012, 295-2011, 414-2017, 409-2017 et 543-2024, la Ville de Saint-Tite souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	80 200 \$	
2026.	83 700 \$	
2027.	87 100 \$	
2028.	90 900 \$	
2029.	94 600 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 376 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 316-2012, 295-2011, 414-2017, 409-2017 et 543-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

2024-09-244

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FINANÇANT LA PORTION
PROVINCIALE DE LA SUBVENTION TECQ 2019-2024**

Soumissions pour l'émission de billets



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Date d'ouverture :	3 septembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 septembre 2024
Montant :	1 812 900 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2024, au montant de 1 812 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

80 200 \$	4,14000 %	2025
83 700 \$	4,14000 %	2026
87 100 \$	4,14000 %	2027
90 900 \$	4,14000 %	2028
1 471 000 \$	4,14000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,14000 %

2 -CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

80 200 \$	4,23000 %	2025
83 700 \$	4,23000 %	2026
87 100 \$	4,23000 %	2027
90 900 \$	4,23000 %	2028
1 471 000 \$	4,23000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,23000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

80 200 \$	4,00000 %	2025
83 700 \$	3,80000 %	2026
87 100 \$	3,85000 %	2027
90 900 \$	3,90000 %	2028
1 471 000 \$	3,95000 %	2029

Prix : 98,67300

Coût réel : 4,26813 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Saint-Tite accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2024 au montant de 1 812 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 316-2012, 295-2011, 414-2017, 409-2017 et 543-2024. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURES

AUCUN POINT

RESSOURCES HUMAINES

AUCUN POINT

TRANSPORT HYGIÈNE DU MILIEU TRAVAUX PUBLICS

AUCUN POINT

URBANISME ET DÉVELOPPE DU TERRITOIRE

AUCUN POINT

GESTION DES EAUX

AUCUN POINT

AUTRES SUJETS

2024-09-245

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2024
AU MONTANT DE 745 810.29 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 31 août 2024, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère municipale et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés au montant de sept cent quarante-cinq mille huit cent dix dollars et vingt-neuf cennes (745 810.29 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AUCUN POINT



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-246

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 400 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN L'HEUREUX POUR DES DÉPENSES ADMISSIBLES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. JEAN-FRANÇOIS PAQUETTE, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 1ere avenue, chemin de la Pisciculture rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les propriétaires de la 1ere avenue, chemin de la Pisciculture pour l'entretien de leur chemin privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 400 \$ aux propriétaires de la 1ere avenue, chemin de la Pisciculture pour l'entretien du chemin, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Jean-François Paquette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 19H04

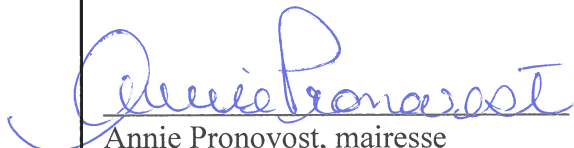
FIN : 20H03

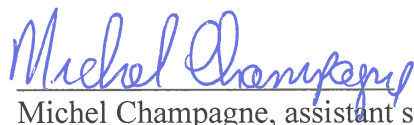
2024-09-247

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Annie Pronovost, mairesse


Michel Champagne, assistant secrétaire-trésorier